

*Loi constitutionnelle de 1982*

Il faut que nous acceptions leurs cultures. Nous ne devons pas chercher à en faire des Blancs. Nous sommes fiers à juste titre de notre culture. Il importe que nous la mettions en valeur, mais sachons reconnaître la valeur de la culture indienne, plus ancienne que la nôtre et dont nous avons adopté certaines coutumes. Les Métis ont aussi leur culture, qui provient d'Écosse, d'Irlande, d'Angleterre, de France et de Chine et qui s'inspire également de la culture indienne. Les Métis sont issus de couples qui avaient aussi leur culture. Ce ne sont ni des vagabonds ni des enfants illégitimes. Ces hommes et ces femmes sont nos égaux et doivent être traités comme tels. Ils ont comme nous le désir de bien vivre.

Je voudrais dire quelques mots sur l'autonomie. Je vois qu'il ne me reste plus que trois minutes. Notre gouvernement autonome doit servir d'exemple aux Indiens. Mais si nos ministres refusent de semaine en semaine de recevoir une délégation indienne, nous ne donnons pas un très bon exemple. Lorsque le gouvernement refuse de débloquer les crédits qui éviteraient aux Indiens d'emprunter de l'argent qu'ils devront rembourser grâce à leurs subventions, il n'y a pas de quoi être fiers. Quand nous accordons aux Indiens des subventions comme nous l'avons fait en octobre dernier pour un réseau d'aqueduc et que nous nous demandons ensuite les raisons du gaspillage, les Indiens perdent leur respect envers notre forme de gouvernement.

Oui, je crois que les Indiens peuvent avoir un gouvernement autonome, mais il ne faudrait pas le leur imposer. Laissons-les l'accepter. Laissons-les créer leur propre gouvernement. Quand je rends visite aux conseils de bande, je suis étonné par la sagesse de ces hommes et de ces femmes. Il y a à la fois des hommes et des femmes dans les conseils de bande, mais c'est avec beaucoup de tristesse que je vois des enfants indiens mal nourris et mal vêtus, que je vois vingt-sept personnes s'entasser dans une maison conçue pour une famille de cinq ou six personnes et le niveau de vie que nous leur avons imposé en les coupant du reste du monde et en les traitant comme nos inférieurs. Et quand je visite les prisons, je constate qu'il y a parmi les détenus un grand pourcentage d'Indiens dont la plupart n'ont commis que des délits mineurs. Je rends hommage à Chester Cunningham, d'Edmonton, un Indien qui essaie d'aider ses frères de race devant les tribunaux en leur faisant comprendre ce qui est bien et mal au lieu de les jeter en prison pour des délits mineurs. S'ils commettent de graves infractions, ils doivent certainement s'attendre à être punis, mais la majorité d'entre eux ne sont certainement pas à leur place en prison.

Je suis également satisfait de ces négociations et j'espère qu'elles marqueront une ère nouvelle et le début de rapports plus honnêtes avec les Indiens, les Inuit et les Métis.

[Français]

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre! Comme il est 18 h 19, conformément à l'entente conclue plus tôt aujourd'hui et à l'ordre du jeudi 23 juin 1983, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

(La motion de M. MacGuigan est adoptée.)

● (1820)

[Traduction]

**LA LOI ORGANIQUE DE 1983****MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 22 juin 1983, de la motion de M. Trudeau: Que le projet de loi C-152, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

**M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton):** Monsieur le Président, il y a un certain temps déjà que je m'intéresse au projet de loi dont nous traitons aujourd'hui, surtout en ce qui concerne le programme du MEER.

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé en 1969 en vue de lutter contre le déphasage régional au Canada. L'examen de sa politique, entrepris en 1972, a révélé que les programmes étaient souvent de portée restreinte et qu'ils ne visaient que des problèmes isolés. C'est ce qui a amené la décentralisation des services du ministère en 1973-1974 ainsi que la ratification d'ententes-cadres de développement avec les provinces. Ces ententes prévoyaient le partage des coûts entre les niveaux fédéral et provincial, et elles se sont révélées un franc succès.

Quand le ministère a été créé, je croyais sincèrement qu'il allait aider des secteurs comme ma circonscription de Victoria-Haliburton. Au fil des ans, j'ai perdu tout espoir. Toutes les fois que des chefs d'entreprises de ma circonscription sont venus me demander de les aider, j'ai intercédé en leur faveur. J'ai réussi quelques fois à obtenir des fonds, mais jamais du programme d'expansion économique régionale.

L'automne dernier, je me suis adressé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley)—je vous ferai remarquer que son ministère s'appelle encore officiellement le ministère de l'Industrie et du Commerce—pour plaider la cause d'une entreprise prometteuse de ma circonscription et des représentants des conseils locaux. On m'a répondu qu'il était inutile de réclamer une entrevue avec des fonctionnaires du ministère, étant donné que la circonscription de Victoria-Haliburton n'était pas une région désignée. Le ministre m'a dit qu'il n'avait pas le choix et qu'il était inutile d'insister. Je dois avouer que le MEER n'est pas remonté dans mon estime cette fois-là.

Il est difficile de dire à des chefs d'entreprises dynamiques qu'en dépit du fait que le taux de chômage est de 14.4 p. 100 dans leur région, soit 3 p. 100 de plus que la moyenne provinciale, le gouvernement fédéral ne veut pas accorder une aide prioritaire à leur région. Je pourrais vous nommer d'autres circonscriptions dans cette situation, mais c'est inutile pour l'instant. Il m'a fallu aussi apprendre à bien des vieux employés qui avaient été licenciés à cause des progrès technologiques qu'en dépit du fait que leur usine avait fermé ses portes, ils ne pouvaient recevoir de prestations en vertu du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, car la circonscription de Victoria-Haliburton n'est pas considérée comme une zone désignée.